



---

## Communiqué du gouvernement

---

**Libreville, le 7 mars 2020** – Comme vous le savez, le monde fait face actuellement à l'épidémie causée par la propagation du virus Covid-19.

Conscient des risques attachés à cette épidémie, particulièrement des dangers auxquels nos populations sont exposées, le chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba a mis en place un dispositif devant permettre de juguler ces risques.

Il a, dans ce cadre, régulièrement instruit le Gouvernement des orientations fortes qu'appelle cette action préventive.

En exécution de ces très hautes instructions, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures sanitaires destinées à élever notre niveau de protection.

L'annonce de la détection hier vendredi 7 mars 2020 de la présence de ce virus au Cameroun, pays voisin et frère, a amené le chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, à convoquer immédiatement ce jour, un Conseil présidentiel spécialement dédié à l'examen des mesures qu'il convient de prendre en pareille circonstance, dans le but d'assurer et de garantir la protection des personnes vivant sur notre sol.

Les mesures décidées par le chef de l'Etat portent notamment sur :

- La création d'un fonds spécial pour la riposte contre le COVID-19 ;
- Le renforcement significatif du dispositif sanitaire au niveau de toutes les frontières : aériennes, terrestres et portuaires ;
- Le renforcement, en équipements, des deux laboratoires destinés au dépistage du COVID-19 à Libreville, en addition à celui du CIRMF, laboratoire certifié par l'OMS ;
- La restriction des missions non essentielles à l'étranger pour les membres du gouvernement et les agents de l'Etat ;
- La restriction des voyages vers ou en provenance des pays révélés comme étant à haut risque de contamination. Pour les nationaux et les résidents présentant des symptômes de la maladie en provenance de ces pays, une mesure de quarantaine de 14 jours sera automatiquement appliquée ;
- L'intensification des campagnes de sensibilisation envers les populations sur le COVID-19.

En plus des mesures qui viennent d'être énumérées, le Gouvernement recommande fortement :

---

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv\_GA

●● : Comgouv\_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



- Le report à une date ultérieure de tous les événements internationaux prévus au Gabon ;
- Le respect strict des mesures d'hygiène comme, ne plus se serrer la main, ne plus s'embrasser ni faire d'accolades ;
- D'éviter tout contact étroit avec une personne présentant des symptômes de fièvre ou de toux ;
- Qu'en cas de fièvre ou sensation de fièvre, de toux ou de difficulté à respirer, d'appeler le numéro vert gratuit 1410.

Le Gouvernement rassure la population que tout est mis en place pour faire face à toute éventualité de découverte de cas d'infection et que toutes les structures sanitaires du pays sont en alerte.

Il n'y a donc pas lieu de céder à la panique ; d'autant plus que dans la majorité des cas, les personnes infectées finissent par guérir, lorsqu'on s'en tient aux statistiques produites par l'Organisation mondiale de la santé, et à l'actualité récente du Sénégal sur le sujet.

Pour autant, bien qu'à ce jour aucun cas d'infection n'a été découvert au Gabon, le Gouvernement en appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun. La lutte contre la propagation du Covid-19 doit être considérée comme étant l'affaire de tous. Modifier légèrement nos comportements et observer des règles d'hygiène requises représentent pour chacun un petit effort qui limitera l'éventuelle propagation du virus.

**FIN**